

Pour une histoire mondiale de l'esclavage

Nous avons été interpellés, dans un courrier de lecteur paru dans *Le Quotidien* du 5 décembre 2019, sur "le silence" dans lequel nous nous serions "claquemurés" quant à la place de La Réunion dans les politiques mémorielles sur l'esclavage mises en œuvre par les pouvoirs publics au niveau national. Cette interpellation mérite trois précisions et une observation plus générale.

D'abord, c'est effectivement en mars 2017 que nous avons été désignés par décret du Premier Ministre, sur proposition de Mme Ericka Bareigts, Ministre des Outre-Mer, pour intégrer le CNMHE, instance dont tous les autres membres avaient été nommés en août de l'année précédente. Pourquoi un tel décalage dans nos nominations? Tout simplement parce que Mme Bareigts avait constaté, à sa prise de fonction, qu'au sein du CNMHE, instance rattachée à son Ministère, La Réunion et, plus globalement, notre aire géographique souffraient d'une sous-représentation. On a là, avec cette nomination différée due à la vigilance de la Ministre des Outre-Mer, une parfaite illustration du traitement mémoriel, en France continentale, de la question des traites, de l'esclavage colonial et de leurs abolitions.

Ensuite, en intégrant le CNMHE, notre ligne de conduite, sur l'ensemble des sujets dont nous avons à traiter comme membres de cette instance, a été constante : veiller à la prise en compte des singularités de La Réunion et plus largement de l'océan Indien, dans la connaissance et le traitement des phénomènes liés à la Traite et l'Esclavage.

Enfin, quand a été mis en place, en mai 2017, un Groupement d'Intérêt Public (GIP) pour définir la future Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage, sous la présidence de M. Jean-Marc Ayrault, nous n'avons, précisément en raison de notre nomination très récente, ni l'un ni l'autre été désignés comme membres de ce GIP composé de diverses personnalités et de cinq représentants du CNMHE. Là encore, notre ligne de conduite est restée constante à chaque fois que le CNMHE a eu à se prononcer, par écrit ou lors d'auditions, sur les contours de la future Fondation.

Toutefois, comme l'ensemble des membres du CNMHE, nous sommes soumis à une obligation de réserve sur l'ensemble des dossiers dont nous avons eu à traiter ou à connaître. Une règle, qu'on peut, vue de l'extérieur, déplorer mais qui est au principe de toutes ces institutions et donc du CNMHE.

Sur le fond maintenant. Il est vrai qu'il y a en France, depuis des lustres, un tropisme atlantique sur les questions de la Traite et de l'Esclavage. Maints exemples en témoignent. Ce tropisme est si bien ancré qu'il pèse sur les pratiques, sur les décisions, sur les actions et qu'il exige une vigilance de tous les instants. Cette réalité n'est évidemment pas sans conséquence pour la connaissance et le traitement des questions liées à l'esclavage, tant dans le champ scientifique que pédagogique ou civique.

Une note optimiste pour conclure : Que le combat contre ce tropisme s'étende et se développe chez l'ensemble des acteurs (scientifiques, politiques, éducatifs ou médiatiques) et surtout chez tous les citoyens. À sa manière, le courrier du Docteur Laï-Fat-Fin participe à ce progrès et mérite d'être transmis à la Fondation pour la mémoire de l'esclavage. Ce que nous ne manquerons pas de faire.

Sonia CHANE-KUNE

Raoul LUCAS

Membres du CNMHE de mars 2017 à novembre 2019